



# Maison du Droit et des Migrations

## Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Mai/Juin – n°6

### Sommaire

#### - Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Atelier HCR du 9 mai 2014 : vers un premier bilan de l'accès des enfants réfugiés aux écoles tunisiennes
- 12 - 19 mai 2014 : participation aux travaux Tunisie du projet CIMORE (Circulations, mobilités et espace relationnel des migrants en Méditerranée)
- 24 - 25 mai : première simulation du modèle de l'Union africaine

#### - Focus sur l'Italie

- Italie : le nouveau drame de Lampedusa au centre des discussions entre institutions européennes et gouvernement italien
- Italie : la Repubblica révèle des informations contenues dans un rapport secret du ministère de l'Intérieur concernant le système d'accueil
- Italie : les conditions météo favorables entraînent la multiplication des arrivées des migrants par la mer

#### - Développements politiques et juridiques nationaux

- Grèce : le tribunal administratif d'Athènes juge que la rétention indéfinie des migrants n'est pas conforme à la loi
- Tunisie : trente palestiniens de Syrie en transit vers la Libye accueillis pour une durée d'un mois sur le territoire tunisien
- Maroc : près de 5000 travailleurs espagnols travaillent irrégulièrement dans le pays

#### - Institutions européennes et/en Méditerranée

- Commission européenne : publication d'un document de travail recensant les politiques menées par l'Union européenne en 2013 dans le domaine des migrations en Méditerranée
- Frontex : la plupart des personnes qui tentent de rejoindre irrégulièrement l'Europe sont des Syriens

#### - Associations, ONG, institutions internationales

- L'Association pour les droits de l'homme d'Andalousie (APDHA) dénonce les renvois sommaires et les violences que subissent les migrants qui entrent irrégulièrement à Ceuta et Melilla
- Allemagne : le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl appellent à la suspension immédiate des renvois Dublin vers la Bulgarie
- Bulgarie : le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe (Allemagne) et Pro Asyl dénoncent les graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les réfugiés syriens



# Actualités de la Maison du droit et des migrations

## Atelier HCR du 9 mai 2014 : vers un premier bilan de l'accès des enfants réfugiés aux écoles tunisiennes

Le 9 mai 2014, la Maison du droit et des migrations a participé à un atelier « Accès des enfants réfugiés et demandeurs d'asile aux écoles tunisiennes », organisé par le Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés en Tunisie (HCR). Cet atelier a été l'occasion de présenter aux participants l'expérience de la scolarisation, dans trois écoles tunisiennes du Gouvernorat de Médénine, d'enfants réfugiés anciennement dans le camp de Choucha, ainsi que la situation particulière des enfants Syriens en Tunisie. L'atelier s'est focalisé sur les acquis, les difficultés et les défis rencontrés par les différents intervenants, dont des représentants du ministère de l'Éducation tunisien (intervention de 4 inspecteurs de l'Éducation nationale dans le gouvernorat de Médénine), plusieurs acteurs de la société civile et des réfugiés eux-mêmes afin de parvenir à élaborer certaines recommandations à suivre pour l'année scolaire prochaine.

En 2011, les autorités tunisiennes, notamment celles en charge des questions liées à l'enfance, avaient affirmé l'engagement de la Tunisie à protéger et à garantir les droits de tout enfant se trouvant sur le territoire tunisien, sans discrimination aucune, y compris pour les enfants étrangers (demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs accompagnés et non accompagnés). Cet engagement a été réinscrit dans la Constitution adoptée en février 2014, à travers en particulier l'article 39 qui stipule que « l'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans » et que « l'État garantit le droit à un enseignement public et gratuit [...] et veille à fournir les moyens nécessaires pour réaliser la qualité de l'éducation, de l'enseignement et de la formation... ». L'article 47 de la même Constitution prévoit à son tour que « les droits à la dignité, à la santé, aux soins, à l'éducation et à l'enseignement sont garantis à l'enfant vis-à-vis de ses parents et de l'État. L'État doit garantir toute forme de protection à tous les enfants sans discrimination et en fonction de leur intérêt supérieur. »

Durant deux années, les enfants réfugiés du camp de Choucha avaient bénéficié d'une scolarisation dans l'enceinte même du camp. Suite à l'installation des familles de réfugiés de Choucha dans les villes du gouvernorat de Médénine, la question de l'accès aux écoles tunisiennes a commencé de se poser très concrètement, tant en terme de moyens d'accompagnement immédiat des enfants dans les classes tunisiennes que de suivi même des enfants étrangers par l'éducation nationale tunisienne.

L'atelier a permis de revenir sur les difficultés et les progrès constatés au niveau du gouvernorat de Médénine. Après un suivi des résultats sur l'année scolaire 2012-2013, cette expérience a permis de



constater une amélioration des résultats scolaires des enfants ciblés qui sont de diverses nationalités (Soudan, Ethiopie, Cote d'ivoire...etc.).

La seconde partie de l'atelier a quant à elle été consacrée à la difficulté rencontrée par les réfugiés syriens notamment dans le Grand Tunis en matière de scolarisation de leurs enfants. Des documents de séjour sont en effet demandés aux parents pour inscrire leurs enfants à l'école. Or, la rupture des relations diplomatiques entre la Syrie et la Tunisie a rendu l'obtention de tels documents impossible : de nombreux Syriens sont alors entrés de manière irrégulière sur le territoire tunisien sans possibilité de régulariser leur situation. Le témoignage en particulier d'un réfugié syrien a permis de mettre en avant le constat que la Tunisie constituait au départ pour les Syriens un pays d'exil choisi notamment pour la qualité de son système d'enseignement. Or les nombreuses difficultés auxquelles sont exposés les réfugiés depuis trois ans génèrent entre autre chose la déscolarisation de bon nombre d'enfants syriens. L'association tunisienne de défense des droits de l'enfant, représentée par son président Moez Cherif, a exhorté les autorités présentes à cette matinée à faire tout ce qui est en leur possible pour veiller à solutionner ce problème de déscolarisation et permettre de garantir un suivi adapté des enfants, indépendamment de leur origine et de leur nationalité, dans un cadre de protection de l'enfance en danger.

Pour en savoir plus, revoir l'[émission du 09 mai 2014 sur Hannibal TV \(à partir de 14:59\)](#) (en arabe)

## **12 - 19 mai 2014 : participation aux travaux Tunisie du projet CIMORE (Circulations, mobilités et espace relationnel des migrants en Méditerranée)**

Le projet « Circulations, MObilités et espace RElationnel des Migrants en Méditerranée » (CIMORE) de l'université de Poitiers / Laboratoire Migrinter, a organisé un atelier de recherche en Tunisie, avec le soutien de l'Université de Sousse et de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, et en partenariat avec l'association CETUMA et le réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH).

Réunissant chercheurs spécialistes des questions migratoires dans l'espace méditerranéen et associations de la société civile (REMDH, la Maison du droit et des migrations, l'AESAT, le FTDES, Afrique Intelligence notamment), cet atelier a eu lieu à Tunis et dans la région de Médenine du 12 au 19 mai 2014.

Il s'agissait d'une part pour le groupe de 17 chercheurs mobilisés dans le projet CIMORE de procéder à un état des lieux de la situation migratoire en Tunisie, ainsi que d'évaluer la pertinence et l'adéquation des outils méthodologiques aux terrains de recherche du projet, dans la continuité de la dynamique de recherche engagée conjointement par ces chercheurs.

L'atelier de recherche a comporté un séminaire sur les migrations irrégulières et les politiques migratoires (13 mai) réalisé à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC), un atelier méthodologique de préparation des terrains de la semaine (Tunis et gouvernorat de Médenine), des réunions et finalement,



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS  
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

des entretiens avec les migrants des différentes villes de Tunis, Médenine, Tataouine, Ben Gardanne et du le camp de transit de Choucha.

À Tunis, avec l'appui de la Maison du droit et des migrations et des étudiants africains-subsahariens, les chercheurs ont fait le tour des quartiers connus pour leur présence de migrants. Les 14 et 15 mai, une série de rencontres et d'interviews a été réalisée avec des personnes et des institutions telles que l'Association des familles victimes des migrations irrégulières (AFVMI), l'AESAT (Association des Etudiants et stagiaires Africains de Tunisie), Afrique Intelligence (AI) et le HCR.

Le déplacement dans le sud du pays a quant à lui eu lieu les 16 et 17 mai 2014 pour une visite des vestiges du camp de Choucha, proche de la frontière libyenne et des villes de Médenine et de Zarzis.

Au camp de Choucha, le groupe a rencontré des personnes de diverses nationalités : des Soudanais (souvent du Darfour), Camerounais, Tchadiens, Palestiniens, etc., certains disposant du statut de réfugié délivré par le HCR, d'autres ayant été déboutés de leur demande d'asile. Les personnes rencontrées étaient principalement des hommes seuls mais également des familles avec des enfants en bas âge, certains nés dans le camp. La situation de blocage actuelle du camp a été constatée : celui-ci est en effet fermé administrativement mais est toujours occupé par des réfugiés et des personnes déboutées, en demande de réinstallation dans un pays autre que la Tunisie. Le groupe de chercheurs a constaté que plusieurs personnes étaient malades et que la principale aide fournie provient de Libyens distribuant des bouteilles d'eau et des vivres sur le bord de la route menant à la frontière libyenne.

Pour plus d'information, consultez le [site internet](#) du projet CIMORE.

## 24 - 25 mai : première simulation du modèle de l'Union africaine

La première simulation des travaux de l'Union africaine (UA), s'est déroulée en Tunisie les 24 et 25 Mai 2014 dans les locaux de la Méditerranéan School of Business. Cette initiative portée par des jeunes tunisiens et des jeunes d'Afrique subsaharienne en séjour en Tunisie a connu la participation de près de 211 jeunes d'au moins 14 nationalités africaines.

La cérémonie de lancement de cette simulation a eu lieu le vendredi 23 Mai à l'Hôtel Africa de Tunis, en présence d'une délégation de l'Union africaine dépêchée spécialement pour appuyer l'initiative, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de représentants d'institutions publiques, de diplomates africains, ainsi que des différents partenaires et institutions dont : le ministère tunisien des Affaires étrangères, le ministère tunisien du Tourisme, le fondation Friedrich Ebert, le British Council, l'Institut français de coopération, Tunisair, Cafés Bondin ou encore la fondation Gege Kizubanata.

L'objectif de cette simulation était de favoriser l'implication et l'engagement politiques des jeunes africains. Le modèle élaboré offrait ainsi l'opportunité aux jeunes d'étudier le rôle, la structure et les activités de



l'UA, ainsi que de débattre des questions économiques, sociales et des politiques de sécurité auxquelles sont confrontés les pays concernés. En outre, cette simulation visait à sensibiliser les participants à l'impact des négociations internationales sur les questions d'intérêt commun et à développer leurs compétences en matière de communication et de diplomatie.

À l'issue de la simulation, une cérémonie de clôture festive a eu lieu le soir du 25 mai, au cours de laquelle les deux meilleurs délégués se sont vus offrir par le partenaire Tunisien, des billets d'avion pour des destinations africaines afin de découvrir les autres pays du continent et de renforcer l'esprit d'intégration africaine prôné par cette simulation.

Pour plus d'information, consultez [le blog officiel du modèle de l'Union africaine](#) pour la version Tunisie 2014, la [page facebook de Modèle de l'Union africaine](#), ou contactez : [contact.mua2014@gmail.com](mailto:contact.mua2014@gmail.com).

## Focus sur l'Italie

### Italie : la multiplication des tragédies humaines en mer au centre des discussions entre institutions européennes et gouvernement italien

Le 12 mai, un nouveau drame a secoué Lampedusa. Un bateau chargé de migrants qui essayaient de rejoindre les côtes italiennes a coulé. Environ 200 personnes ont été sauvées par les navires de la marine engagés dans l'opération Mare Nostrum et par des pêcheurs. 17 cadavres ont été récupérés. Les migrants ayant survécu ont cependant témoigné qu'il y avait environ 400 personnes à bord de l'embarcation, ce qui laisse à penser que le bilan de la tentative de traversée est encore plus conséquent.

L'effet plus visible du nouveau drame a été celui d'exacerber les tensions entre l'Italie et les institutions européennes quant à la gestion des frontières et le partage des responsabilités. Le ministre italien et son homologue à la commission ont multiplié les déclarations. Le lendemain de la tragédie, le ministre de l'Intérieur italien, Angelino Alfano, a déclaré qu'en l'absence d'un engagement majeur de l'UE pour soulager l'Italie de sa pression migratoire, l'Italie laisserait les réfugiés partis d'Afrique et recueillis en mer partir vers les autres pays européens s'ils le souhaitent. Le 13 mai, le ministre a ainsi déclaré sur twitter : « Le droit d'asile est sacré, mais il ne faut pas seulement l'exercer dans le pays d'entrée : on peut l'exercer dans toute l'Europe », ajoutant encore « L'Union européenne a deux possibilités : ou elle vient en Méditerranée pour planter le drapeau de l'UE sur "Mare Nostrum", ou nous laisserons les migrants ayant le droit d'asile partir vers d'autres pays ».



Michele Cerrone, porte-parole de la commissaire aux Affaires Intérieures, Cecilia Maelstrom, a immédiatement répondu au ministre italien affirmant que les autorités européennes sont prêtes à s'entretenir avec le pays italien sur ses nécessités, ajoutant que la commissaire avait déjà contacté le ministre italien sur les mesures concrètes qui pourraient être mises en place. Selon le ministre de l'Intérieur, ces mesures seraient : l'assistance humanitaire en Afrique, le secours en mer confié à Frontex, le déplacement du siège de Frontex en Italie et la possibilité pour les migrants d'exercer leur droit d'asile dans d'autres pays européens.

Le ministre de l'Intérieur a ainsi posé les aspirations du gouvernement italien vis-à-vis du changement du système d'asile européen. Il appelle à une présence plus forte de l'UE dans les pays de départs des migrants, notamment avec des tentes et de l'assistance humanitaire. Cela est nécessaire, selon Alfano, principalement en Lybie, pays d'où partent la majeure partie des embarcations vers l'Italie. Le ministre rappelle également que, suite à la tragédie de Lampedusa d'octobre 2013, et face à l'inertie de l'Europe, l'Italie a mis en place de sa propre initiative l'opération de surveillance navale et de premier secours Mare Nostrum. Le but de cette opération de la marine italienne, qui fait appel à 920 militaires, est celui d'intervenir dans l'urgence pour secourir les bateaux de migrants se trouvant en difficulté. Seulement dans la première semaine de mai, plus de 4 000 migrants ont été secourus. Le coût journalier de l'opération est ainsi de 300 000 euros. C'est pour cette raison que le gouvernement italien insiste pour que la charge financière soit partagée par l'UE. En l'absence d'actions de l'UE, le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'il proposerait à l'ensemble du gouvernement italien de soustraire les coûts de l'opération des contributions que l'Italie verse à l'UE.

Pour plus d'information, consultez [l'article de Le Nouvel Observateur](#) (en français)

## **Italie : la Repubblica révèle des informations contenues dans un rapport secret du ministère de l'Intérieur concernant le système d'accueil**

Le quotidien italien *La Repubblica* a révélé le 6 mai l'existence d'un rapport secret, commissionné par le ministère de l'Intérieur, sur le fonctionnement des centres gouvernementaux chargés du dispositif d'accueil gouvernemental.

Selon *La Repubblica* le rapport a été réalisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la Croix Rouge Italienne et Save the children dans le cadre du projet Praesidium, projet qui vise à renforcer et améliorer le système d'accueil des migrants de l'État italien. Toutefois, il n'était pas destiné à être divulgué auprès du grand public.

Le rapport indique que 4,4 millions d'étrangers résident en Italie, environ 5 millions si l'on y ajoute les étrangers en situation irrégulière, estimés à 500 000. La majeure partie des étrangers en situation irrégulière traverse la Méditerranée pour débarquer en Sicile et en Calabre. En 2013, 42 925 migrants ont



débarqués en Italie, la moitié étant d'origine érythréenne et syrienne. En 2014, les arrivées se sont intensifiées. Mi-avril, on dénombrait déjà 21 000 migrants alors que, pendant la même période en 2013, seulement 2 600 migrants étaient arrivés en Italie.

Selon l'article du journal italien, les institutions se cachent derrière la succession de situations d'urgence pour expliquer leur manque d'organisation. Or, selon le journal, le problème du système d'accueil est structurel et est marqué par l'improvisation. Du fait de ce manque d'organisation, l'augmentation des flux des migrants risque de faire exploser le système d'accueil, déjà sous tension.

Les centres gouvernementaux ne relevant du système de protection pour demandeurs d'asile et réfugiés (SPRAR) font face à de graves problèmes de surpopulation et des délais excessifs de rétention ou de séjour dans les structures. En outre, les services fournis sont minimaux. Les organisations ont détecté la présence de cafards, l'absence de douches et d'eau chaude, les sanitaires communs pour hommes et femmes, des lavabos bouchés, des robinets et vitres cassés, le manque d'assistance pédiatrique pour les enfants. Alors même que la possibilité de faire la lessive est prévue dans le contrat de marché public du ministère, ce service est rarement mis en place par les organismes gestionnaires. Le plus souvent ces centres sont placés dans des lieux isolés des villes et villages, forçant les migrants à faire plusieurs kilomètres à pied afin de pouvoir les rejoindre.

Des personnes ont été contraintes de vivre dans des telles conditions pendant deux ans – le temps effectif de leur procédure d'asile, alors que la limite imposée par loi devrait être de 35 jours.

Une autre dénonciation du rapport concerne l'allocation journalière de 2,5 euros que l'État fournit aux migrants par le biais des organismes gestionnaires. Très souvent, dans les centres, les seuls biens que les migrants peuvent acheter sont des cigarettes et des cartes téléphoniques. Selon des témoignages des migrants hébergés sur l'île Capo Rizzuto récoltés par les auteurs du rapport, cette allocation n'a pas du tout été fournie aux bénéficiaires de septembre 2011 à mai 2013. Selon les journalistes de Repubblica, en tenant en compte que le centre a hébergé en moyenne en 2013 environ 1 500 personnes par jour, cela ferait une somme de plus de deux millions d'euros qui n'aurait pas été allouée aux réfugiés et demandeurs d'asile. Dans d'autres centres, il a été vérifié que l'allocation fournie se limitait à deux paquets de 10 cigarettes (à la place des 17,5 euros par semaine) ou encore qu'il était impossible pour les migrants de cumuler l'allocation.

Les informations contenues dans le rapport n'ont cependant pas été divulguées.

Pour plus d'information, consultez [l'article de La Repubblica](#) (en italien).

**Italie : les conditions météo favorables entraînent la multiplication des arrivées des migrants par la mer**



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS  
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Comme les autorités maritimes italiennes l'avaient prévu, la météo favorable qui accompagne l'arrivée de l'été se traduit par une augmentation rapide des arrivées de migrants sur les côtes italiennes.

Pendant le premier weekend de juin, les unités navales de la mission Mare Nostrum ont secouru en mer 3 517 migrants. Dans le cadre de l'opération, la marine a arrêté cinq « passeurs » de nationalité tunisienne. Le capitaine de l'embarcation, Karim El Hamd, 33 ans, aurait accepté de collaborer avec la police italienne en échange d'une réduction de peine.

Son témoignage permet une meilleure compréhension des stratégies les plus récentes mises en place par les réseaux de passeurs. Selon La Repubblica, Karim El Hamd, le « passeur repent », a expliqué qu'il était auparavant pêcheur et se trouvait en Libye pour essayer lui aussi de rejoindre le continent européen. Contacté par un trafiquant d'êtres humains, il lui aurait été offert de payer 1 000 € pour le trajet ou bien de conduire lui-même l'embarcation et d'être payé pour cela 1 500 € lui donnant ainsi la possibilité de se payer le trajet et de disposer de 500 € une fois arrivé en Italie. La stratégie des trafiquants d'êtres humains consiste ainsi à embaucher des migrants avec des compétences maritimes tout en considérant le fait que le centre de gravité de l'opération Mare Nostrum s'éloigne de plus en plus loin de la Sicile.

Toujours selon les déclarations de Karim El Hamd, les réseaux de passeurs auraient de plus développé une grille tarifaire pour les services en supplément du voyage. Si par exemple une personne désire un gilet de sauvetage pour se protéger d'éventuels incidents, cela implique un coût supplémentaire de 200 €. Il faut payer à part également pour recevoir une bouteille d'eau, un bout de pain ou une boîte de thon. Les places disponibles dans les bateaux sont également soumises à des tarifications différentes selon leurs classes. Il y aurait ainsi des places de troisième classe dans la salle des moteurs, où les migrants sont contraints de rester debout et de respirer un air fortement pollué. En revanche, les places les plus chères, puisque les plus sûres et confortables, sont celles à ciel ouvert. Selon le passeur, les Syriens, puisqu'ils ont en moyenne plus d'argent, sont les plus disposés à payer plus cher pour les meilleures places et des services en supplément. Par conséquent le prix de leur trajet atteint souvent 2 500 € contre 1 500 € pour le prix de base. Cependant, comme ils viennent souvent avec leurs familles, ils essaient de négocier un « tarif de groupe ».

En plus des 3 500 migrants du weekend du premier juin, 4 000 seraient arrivés entre le 6 et le 7 juin et les autorités italiennes affirment s'attendre à l'afflux d'encore 3 000 à 4 000 personnes entre le lundi 9 et le mardi 10 juin. À ce sujet, les migrants récemment arrivés à Pozzallo (où depuis le début de l'année sont arrivés 11 000 migrants), sur la pointe méridionale de la Sicile, ont déclaré qu'il y avait des milliers de personnes sur les côtes libyennes dans l'attente d'embarquer.

Les centres de premier accueil de la péninsule sont de plus en plus engorgés. Des centaines de migrants sont transférés, via bus ou charters, dans les centres de l'Italie centrale et du Nord, afin de libérer des places dans ceux du Sud avant l'arrivée de milliers de nouveaux migrants.



Face à cette situation de crise du système d'accueil, le Conseil italien pour les réfugiés déplore dans un communiqué de presse que les ministres européens des Affaires intérieures réunis au sein du Conseil européen n'ont pris aucune décision et ont renvoyé l'analyse de la situation au Conseil européen qui se tiendra le 26 juin.

Pour plus d'information, consultez l'[article de La Repubblica](#) (en italien), l'article de [Courrier international](#) (en français) et le [communiqué de presse du CIR](#) (en anglais).

## Développements politiques et juridiques nationaux

### Grèce : le tribunal administratif d'Athènes juge que la rétention indéfinie des migrants n'est pas conforme à la loi

Suite à une requête déposée et soutenue par le Conseil grec pour les réfugiés (CGR) concernant la prolongation de la rétention d'un citoyen afghan pour une durée indéterminée, alors qu'il avait déjà été retenu pendant 18 mois, sous le prétexte d'une « obligation de séjourner dans un centre de rétention », le tribunal administratif de première instance d'Athènes, a jugé que la rétention indéfinie des migrants n'est pas conforme à la loi.

Le jugement statue en réponse aux critiques exprimées par un certain nombre d'organisations nationales, européennes et internationales, qui soulignent que la pratique de la rétention des ressortissants de pays tiers pour une période indéfinie entre en violation directe des dispositions du droit national, européen et international.

En particulier, selon la décision de le tribunal, « la mesure restrictive imposée à l'accusé », soit l'obligation de séjourner dans un centre de rétention de manière efficace, « est en fait équivalente à la prolongation indéfinie de sa rétention ». La rétention au-delà de 18 mois « n'a aucune base légale » et le retenu doit donc être libéré.

Dans un communiqué de presse, le CGR déclare que la rétention administrative des ressortissants de pays tiers ne devrait être imposée qu'en dernier recours, dans des conditions strictes et pour une période de temps prescrite; tandis qu'à l'heure actuelle ils vivent dans des conditions inhumaines et dégradantes, et en raison de l'absence d'une aide juridique gratuite, n'ont pas un accès garanti à la justice. Le CGR invite également les autorités grecques à mettre fin à ces pratiques de rétention indéfinie et à respecter les garanties prévues par le droit.



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS  
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Pour plus d'information, consultez [le communiqué de presse du CGR](#) (en anglais).

## Tunisie : trente Palestiniens de Syrie en transit vers la Libye accueillis pour une durée d'un mois sur le territoire tunisien

Trente Palestiniens de Syrie, partis du camp de réfugiés de Yarmouk en Syrie vers le Liban, et souhaitant se rendre à Benghazi en Libye, se sont trouvés bloqués dans la zone de transit de l'aéroport de Tunis-Carthage le 17 mai, suite à la fermeture de l'aéroport de Benghazi et l'annulation de tous les vols internationaux. Le groupe est sorti de l'aéroport le 22 mai, suite à intervention de l'ambassadeur palestinien en Tunisie et de plusieurs organisations de la société civile tunisienne qui ont entamé des négociations avec les autorités tunisiennes concernées. En l'attente de la régularisation de leur situation auprès de l'ambassade de Libye à Tunis, des visas d'entrée ont été délivrés à titre exceptionnel et pour une période d'un mois.

Dans la suite de cette mobilisation, la ministre du Tourisme Amel Karboul a annoncé que le groupe serait pris en charge et hébergé à l'école de tourisme de Hammamet. Cette décision a été prise en concertation avec le chef du gouvernement, Mehdi Jomaa, et le ministre de l'Intérieur, Lotfi Ben Jeddou.

La question de l'accueil des réfugiés syriens et palestiniens de Syrie en Tunisie fait l'objet d'une attention croissante de la part tant des organisations internationales et de la société civile tunisienne, que du côté des autorités tunisiennes. Les réfugiés en provenance de Syrie sont en effet à l'heure actuelle tolérés sur le territoire tunisien, sans que cette présence débouche sur une possibilité de régularisation de leur séjour le temps de la crise syrienne, occasionnant des difficultés en chaîne pour l'ensemble de ces réfugiés, parmi lesquels notamment le problème de la déscolarisation des enfants et des moyens de subsistance globale en Tunisie.

Pour plus d'information consultez les articles de : Mosaïque FM ([article1](#), [article 2](#)) ainsi que le [Communiqué du ministère de l'intérieur 21 Mai 2014](#). Lire également [l'article de la Maison du droit et des migrations consacré à la situation des réfugiés syriens en Tunisie](#).

## Maroc : près de 5 000 travailleurs espagnols travaillent irrégulièrement dans le pays

Les Espagnols sont de plus en plus nombreux à émigrer au Maroc. Selon l'Institut national de la statistique espagnol (INE), le nombre d'Espagnols officiellement enregistrés en tant que résidents sur le sol marocain entre 2003 et 2011 a été multiplié par 4. Ils seraient entre 10 000 et 30 000 à avoir choisi le Maroc, sans compter les travailleurs non déclarés qui seraient estimés à 5 000. Ce chiffre peut sembler faible, quand on sait qu'environ 850 000 Marocains travaillent en Espagne. On peut toutefois se demander si le



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS  
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

gouvernement marocain sera tenté de restreindre l'accès à son territoire et au marché du travail pour les citoyens de l'Union européenne.

Pour l'heure, contrairement aux migrants africains qui buttent contre les forteresses érigées par l'Europe, l'entrée des ressortissants de l'UE au Maroc est facilitée par l'absence de visa, ce qui leur permet de venir proposer leurs compétences aux entreprises qui recherchent des profils qualifiés.

En attendant que le gouvernement marocain se penche un peu plus sur cette question, le ministre délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, Abdellatif Maâzouz, dans son intervention à l'ouverture d'un colloque international sur « l'avenir des migrations transméditerranéennes au-delà des crises », a quant à lui insisté sur le fait que l'immigration n'avait pas forcément « des impacts négatifs sur l'économie, le marché du travail ou le budget des pays d'accueil ». Selon le ministre, le Maroc a su comprendre que la migration est « une solution et non un problème ». Par ailleurs, concernant les migrants d'origine non européenne, le ministre a annoncé que 15.000 dossiers de demandes de régularisation de migrants avaient été traités à ce jour et que des milliers de cartes de séjour avaient déjà été délivrées.

Pour plus d'information, consultez l'article d'[Afrik.com](#) et l'article de [RFI](#), (les deux en français). Regardez également un [reportage vidéo](#) sur le sujet.

## Institutions européennes en Méditerranée

### Commission européenne : publication d'un document de travail recensant les politiques menées par l'Union européenne en 2013 dans le domaine des migrations en Méditerranée

En vue du Conseil justice et affaires intérieures du 5 juin 2014 et du Conseil européen du 26 et 27 juin, la Commission européenne a présenté dans un document de travail une vue d'ensemble des mesures prises au cours de l'année passée dans le domaine de l'asile et des migrations en Méditerranée, dans le but de soutenir les deux Conseils dans l'établissement d'un cadre de coopération.

Les actions recensées par la Commission se divisent en cinq domaines d'intervention majeurs. Le premier consiste en la coopération avec les pays tiers. Parmi les évolutions enregistrées au cours de l'année 2013, le document cite les deux partenariats de mobilité signés avec la Tunisie et le Maroc et l'accord de réadmission avec la Turquie. Le deuxième domaine d'intervention est celui des programmes régionaux de protection internationale, de la réinstallation et des voies légales d'accès à l'Union européenne. Le troisième domaine relève, quant à lui, de la lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité



organisée. C'est dans ce domaine que rentrent les deux programmes de la Plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles (EMPACT) adoptés en décembre 2013. Le quatrième domaine d'intervention est celui de la surveillance des frontières et la sauvegarde des vies humaines dans la Méditerranée. Le principal outil dans ce champ est la mise en place d'Eurosur. Et enfin, le dernier domaine est celui de la solidarité avec les États soumis à une très grande pression migratoire. Parmi les actions engagées dans ce domaine, on enregistre la création d'un fonds de 50 millions à destination de l'Italie (30 millions à elle seule), de la Bulgarie, de Malte, de l'Allemagne, de la France, de la Hongrie, de Chypre et des Pays-Bas.

Pour plus d'information, consultez [le document de travail de la Commission](#) (en anglais).

## Frontex: la plupart des personnes qui tentent de rejoindre irrégulièrement l'Europe sont des Syriens

Selon le dernier rapport de l'agence Frontex, le nombre de personnes tentant d'entrer irrégulièrement dans l'Union européenne (UE) et qui ont été interceptées a augmenté de 48 % en 2013 par rapport à l'année précédente. Ce rapport chiffre leur nombre à 107 000, un chiffre comparable à ceux observés en 2009 et 2010.

Plus de la moitié des personnes ayant tenté d'entrer irrégulièrement dans l'UE étaient des ressortissants syriens, afghans et albanais, les Syriens ayant représenté à eux seuls un quart du nombre total de personnes détectées en 2013. Leur nombre s'est élevé à 25 500.

Le rapport de Frontex rappelle qu'entre 2012 et 2013, le nombre de Syriens détectés a triplé et voit dans cette recrudescence un reflet de la situation désastreuse en Syrie et dans les camps de réfugiés.

Des États membres de l'UE ont signalé à Frontex que plus de 50 000 demandes de protection internationale déposées par des Syriens ont été enregistrées en 2013, ce qui représente près du double du nombre de demandes introduites en 2012. Près des deux tiers des demandes d'asile introduites par des Syriens ont été déposées en Suède, en Allemagne et en Bulgarie.

Pour ce qui est des personnes en situation irrégulière, Frontex évoque une tendance stable en 2013, avec 345 000 personnes identifiées. Le nombre de demandes d'asile introduites a continué à augmenter en 2013.

Selon ce même rapport, la zone centrale de la Méditerranée, principale voie d'entrée irrégulière de migrants, a vu le nombre de personnes interceptées augmenter progressivement tout au long de l'année 2013. Ainsi, en fin d'année, le nombre total de personnes interceptées dans cette zone avait dépassé les 40 000. La plupart des bateaux étaient partis de Libye, où les passeurs profitent de la faiblesse des contrôles frontaliers, mais beaucoup d'entre eux sont également partis d'Égypte.



Pour plus d'information, consultez [le rapport](#) (en anglais).

## Associations, ONG, institutions internationales

### L'Association pour les droits de l'homme d'Andalousie (APDHA) dénonce les renvois sommaires et les violences que subissent les migrants qui entrent irrégulièrement à Ceuta et Melilla

Un rapport publié par l'Association pour les droits de l'Homme d'Andalousie (APDHA) dénonce les expulsions sommaires illégales de migrants vers le Maroc et les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement espagnol dans les enclaves de Ceuta et Melilla, qui transgressent la législation espagnole et les traités internationaux ratifiés par l'Espagne.

L'Association dénonce également l'utilisation du matériel antiémeute, des balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes contre les migrants qui tentent d'accéder au territoire espagnol et analyse les événements tragiques qui se sont déroulés, sur la plage de Tarajal à Ceuta le 6 février 2014 et ont causé la mort d'au moins 15 personnes pendant l'intervention de la Guardia Civil. Le rapport signale par ailleurs le développement d'une pratique qui consiste en la mise sous sédatifs des migrants afin de faciliter leur expulsion, ce qui constitue une violation flagrante des droits fondamentaux. De plus, le rapport dénonce l'utilisation de lames tranchantes sur les barrières frontalières, qui avait été autorisée par le gouvernement espagnol en octobre 2013. Ces lames avaient suscité une forte désapprobation à l'époque, en particulier suite aux déclarations du Premier ministre qui a annoncé que « l'effet de fils barbelés sur les personnes est inconnu » et que les blessures causées par ces lames étaient simplement « superficielles ».

Les événements tragiques qu'ont connus Ceuta et Melilla ces dernières années ne sont pas, selon ce rapport, des cas isolés ou des accidents ponctuels. Bien au contraire, ils sont la conséquence directe de plus de deux décennies de procédures politiques, juridiques et policières de sécurisation accrue des frontières, où la garantie des droits fondamentaux des migrants n'est pas au centre des préoccupations des autorités espagnoles. Cette politique migratoire, caractérisée par une perspective exclusivement policière, a d'ailleurs engendré une surpopulation indigne dans des locaux insalubres (murailles de El Angulo et de Calamocarro à Ceuta ou La Granja à Melilla).

L'APDHA a élaboré, en collaboration avec d'autres organisations espagnoles membres du réseau Migreurop, un certain nombre de recommandations citées dans le rapport. Ces associations



recommandent que l'Union européenne et l'Espagne œuvrent pour faciliter la régularisation des sans-papiers, le regroupement familial et l'accès légal au territoire de l'UE.

Pour plus d'information, consultez [le rapport](#) (en français) et [l'article d'AIDA](#) (en anglais).

## Allemagne : le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl appellent à la suspension immédiate des renvois Dublin vers la Bulgarie

Le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl ont dénoncé dans un communiqué de presse publié le 23 mai 2014 les graves violations des droits de l'homme contre les réfugiés syriens lors de leur séjour dans les camps ou dans les centres de rétention en Bulgarie.

Selon le communiqué, la rétention des familles syriennes en Bulgarie excède la durée raisonnable. Ces familles retenues se trouvent sans protection contre le froid et sans nourriture. Des témoignages évoquent aussi, toujours selon la même source, la grande précarité dans laquelle vivent les réfugiés syriens dans les camps bulgares surpeuplés, la pénurie alimentaire, les conditions d'hygiène déplorables, la corruption du personnel des camps, la violence policière et le traitement dégradant qu'ils subissent. Le communiqué a également signalé l'absence de soins médicaux et la mort de certains migrants pour non-assistance médicale.

Le gouvernement fédéral allemand prévoit de transférer un grand nombre de demandeurs d'asile vers la Bulgarie. Le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl appellent à la suspension de ces transferts. Selon le même communiqué, plus de 2 500 demandeurs d'asile et réfugiés ont, quitté la Bulgarie depuis la fin de 2013 à la recherche d'une protection dans un autre pays de l'Union européenne. Selon Human Rights Watch, 9 247 demandeurs d'asile se sont vus reconnaître le statut de réfugié en Bulgarie à la fin de l'année 2013. Cependant, seuls 6 832 ont été recensés en mars 2014. Selon le Comité Helsinki de Bulgarie, les demandeurs d'asile qui obtiennent le statut de réfugié ne reçoivent aucune aide. Ils n'ont ni logement, ni travail.

Depuis novembre 2013, la protection des frontières bulgares a été renforcée. 1 500 policiers supplémentaires ont été déployés à la frontière bulgare-turque. L'année dernière, près de 8 000 personnes ont réussi à franchir la frontière turco-bulgare. Entre janvier et mars 2014, ce nombre est limité à 370. Le HCR a signalé des cas de réfugiés en provenance de la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan, qui ont été rejetés à la frontière.

Pour plus d'information, consultez [l'article de PRO ASYL](#) (en allemand).



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS  
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

## Bulgarie : le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe (Allemagne) et Pro Asyl dénoncent les graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les réfugiés syriens

Le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl ont dénoncé dans un communiqué de presse publié le 23 mai 2014 les graves violations des droits de l'homme contre les réfugiés syriens lors de leur séjour dans les camps ou dans les centres de rétention en Bulgarie.

Selon le communiqué, la rétention des familles syriennes en Bulgarie excède la durée raisonnable. Ces familles retenues se trouvent sans protection contre le froid et sans nourriture. Des témoignages évoquent aussi, toujours selon la même source, la grande précarité dans laquelle vivent les réfugiés syriens dans les camps bulgares surpeuplés, la pénurie alimentaire, les conditions d'hygiène déplorables, la corruption du personnel des camps, la violence policière et le traitement dégradant qu'ils subissent. Le communiqué a également signalé l'absence de soins médicaux et la mort de certains migrants pour non-assistance médicale.

Le gouvernement fédéral allemand prévoit de transférer un grand nombre de demandeurs d'asile vers la Bulgarie. Le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe et Pro Asyl appellent à la suspension de ces transferts. Selon le même communiqué, plus de 2 500 demandeurs d'asile et réfugiés ont, quitté la Bulgarie depuis la fin de 2013 à la recherche d'une protection dans un autre pays de l'Union européenne. Selon Human Rights Watch, 9 247 demandeurs d'asile se sont vus reconnaître le statut de réfugié en Bulgarie à la fin de l'année 2013. Cependant, seuls 6 832 ont été recensés en mars 2014. Selon le Comité Helsinki de Bulgarie, les demandeurs d'asile qui obtiennent le statut de réfugié ne reçoivent aucune aide. Ils n'ont ni logement, ni travail.

Depuis novembre 2013, la protection des frontières bulgares a été renforcée. 1 500 policiers supplémentaires ont été déployés à la frontière bulgare-turque. L'année dernière, près de 8 000 personnes ont réussi à franchir la frontière turco-bulgare. Entre janvier et mars 2014, ce nombre est limité à 370. Le HCR a signalé des cas de réfugiés en provenance de la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan, qui ont été rejetés à la frontière.

Pour plus d'information, consultez [l'article de PRO ASYL](#) (en allemand).

**Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :**

**[contact@maison-migrations.tn](mailto:contact@maison-migrations.tn)**